

LOCATION DU FOYER CLUB DE CHANES

Délibération du 21 décembre 2021 applicable à compter du 1^{er} janvier 2022

Délibération du 04 décembre 2023 applicable à compter du 1^{er} janvier 2024

Caution : 200 €, remboursable dans les huit jours après constatation de l'état des locaux

Capacité maximum : 50 places assises

DESIGNATION	ASSOCIATIONS LOCALES REUNIONS	ASSOCIATIONS LOCALES MANIFESTATIONS	PARTICULIERS OU SOCIETES DE LA COMMUNE	PARTICULIERS OU SOCIETES OU ASSOCIATIONS EXTERIEURS A LA COMMUNE
LOCATION Forfait 1 jour Forfait 2 jours	GRATUIT	1 ^{ère} et 2 ^{ème} manif : GRATUIT à partir de la 3 ^è manif : 31 €	1 jour : 80 € 2 jours : 110 €	1 jour : 180 € 2 jours : 250 €
ELECTRICITE	GRATUIT à la charge de la commune sauf le vendredi soir	0.47 € / KWh	0.47 € / KWh	0.47 € / KWh
FORFAIT NETTOYAGE	30 €	30 €	30 €	30 €
FACTURATION SI NETTOYAGE INSUFFISANT	30 €	30 €	30 €	30 €
VIN D'HONNEUR			50 €	60 €
LOCATION STAGE particuliers ou associations <u>hors période scolaire uniquement</u>				10 € par jour + électricité
LOCATION STAGE sociétés / professionnels <u>hors période scolaire uniquement</u>				180 € par jour + électricité